



Temps de travail et abus d'un employeur

Par **shook45**, le **06/08/2012** à **22:31**

Bonjour,

je vous écris pour le compte de ma belle sœur, qui, je crois se fait arnaquer par son patron. Elle a signé il y a peu de temps un CDI dans le domaine des télécoms.

Sa période d'essai était d'un mois et se terminait mi juillet.

Son contrat stipulait que son temps de travail était de 35h mais rien n'était précisé sur d'éventuels RTT.

Le problème est que les horaires de ma belle sœur était de 8H30 de travail par jour sur cinq jours soit 42H30 de travail par semaine.

Sur sa fiche de paye, elle a constaté que seul son taux horaire apparaissait basé sur 35H et non pas les 42H30 qu'elle a réellement effectuées.

Elle a fini par en parlé à son patron qui lui a rétorqué qu'elle était en formation donc qu'elle devait faire plus d'heures pour compenser... Je trouve cela complètement aberrant...

Il l'a maintenant repassé à 35H mais ne lui a toujours pas payé les heures qu'elle a du faire en trop et je ne suis pas sure qu'il lui paye un jour...

Quel recours a t elle?

Merci beaucoup pour vos réponses.